

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 5 JUILLET 2011**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois de juillet deux mille onze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serges Lafrance, maire d'Henryville, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1445-07-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Serges Lafrance,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1446-07-11 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 31 mai 2011 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Lacolle

A.1 Règlement 2008-0085-20

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-20 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. En l'occurrence, ce règlement ajoute des dispositions concernant les entrées charretières.

A.2 Règlement 2008-0086-10

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0086-10 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. En l'occurrence, ce règlement modifie les dispositions concernant les normes minimales de lotissement des lots desservis dans certaines zones.

1.1.2 Divers

A) Réserve naturelle de la Tourbière-de-Venise-Ouest

Le directeur général dépose une missive du MDDEP transmise le 7 juin 2011, laquelle confirme la reconnaissance de la réserve naturelle de la Tourbière-de-Venise-Ouest (Secteur Conservation de la nature - Québec) (Numéros de référence : 5143-08-16-12 et 5143-08-16-24). Le tout est déposé pour information puisque les municipalités concernées, soit Venise-en-Québec et Saint-Georges-de-Clarenceville, ont déjà été informées de cette décision par le ministère.

1.2 Développement économique

1.2.1 Pacte rural 2007-2014

A) Autorisation aux versements

Les membres du Comité administratif autorisent le versement des sommes disponibles du Pacte rural 2007-2014 et ce, pour les différents projets acceptés.

B) Demande de versement

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois sollicite le versement d'une somme de 27 831,88\$ pour le projet accepté dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014. Les membres du Comité administratif autorisent le versement tel qu'établi au point de l'ordre du jour précédent.

1.2.2 Fonds de développement urbain - Saint-Jean-sur-Richelieu

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une quote-part spéciale de 150 000\$ à être versée par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'autoriser le transfert de cette somme au Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD).

**1.2.3 Politique culturelle du Haut-Richelieu -
Projet «Rendez-vous des arts, Saint-Jean-sur-Richelieu 2011»**

Les membres du Comité administratif prennent acte du changement de dates de réalisation du projet «Rendez-vous des arts, Saint-Jean-sur-Richelieu 2011» organisé par Art [o]. Ce changement de programme s'est avéré nécessaire puisque le site d'exposition était inondé.

1.2.4 Programmes RénoVillage et LAAA - Budget 2011

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au gouvernement de dégager les nouveaux budgets dans le cadre des programmes RénoVillage et LAAA. Par ailleurs, il est également sollicité que le gouvernement majore ces programmes pour répondre aux besoins constatés sur le territoire.

1.3 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

1.3.1 Travaux en prévention incendie

Le directeur général soumet que l'entente intermunicipale conclue avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu vient à échéance au mois de septembre 2011. À cet effet, les membres du Conseil avaient sollicité une proposition de la ville. Dans une missive transmise le 29 juin 2011 par le directeur général de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Daniel Desroches, la M.R.C. est informée que la ville ne fera pas de proposition relativement à une nouvelle entente.

Trois choix sont à envisager pour ce dossier: ¹⁾ Octroi d'un contrat à l'externe ou entente intermunicipale avec une autre municipalité, ²⁾ Engagement d'une ressource au sein de la M.R.C., ³⁾ Les municipalités périurbaines reprennent leur compétence en ce qui a trait à ces travaux.

Le sujet sera discuté dans le cadre de la séance de travail des membres du Conseil qui se tiendra le 6 juillet 2011. À suivre.

1.3.2 Mise en œuvre du SCRI

Le directeur général informe que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne fera pas de proposition quant à la fourniture d'une ressource pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Les membres du Comité administratif recommandent de procéder à l'engagement d'une ressource.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 juillet prochain.

2.1.2 Programme d'infrastructures Québec - Municipalités - Expertise technique

Le directeur général soumet qu'un nouveau volet concernant l'implantation et le maintien d'expertise technique en région a été intégré au programme d'infrastructures Québec - Municipalités. Ce volet vise les M.R.C. et prévoit une enveloppe de 25 000 000\$. À cet effet, la M.R.C. peut procéder à l'engagement d'une ressource subventionnée sur une période de trois ans (taux régressif) pour la réalisation et la mise en commun de différents travaux d'ingénierie, techniques ou autres. Les membres du Comité administratif demandent de rediscuter de ce projet dans le cadre des prévisions budgétaires 2012.

2.1.3 Téléphonie IP

Le directeur général informe que l'appel d'offres pour la réalisation du projet de téléphonie IP a été affiché par le SEAO. Le dépôt des soumissions et leur ouverture sont prévus le 8 juillet 2011. Dès lors, les recommandations interviendront pour l'octroi du contrat dans le cadre de la séance ordinaire du 13 juillet 2011.

2.1.4 Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu - 100^e anniversaire de l'enseignement supérieur

Le préfet de la M.R.C. participera aux activités soulignant le 100^e anniversaire de l'enseignement supérieur au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Demandes d'appui

A) Regroupement des Personnes Handicapées Région du Haut-Richelieu - Transport adapté

Le Regroupement des Personnes Handicapées Région du Haut-Richelieu sollicite une résolution d'appui relativement au financement et au mode d'ajustement du service de transport adapté. À cet effet, les membres du Comité administratif souhaitent rencontrer les représentants de cet organisme afin d'obtenir de plus amples détails sur le mode de facturation des municipalités par rapport à la diminution du financement du ministère des Transports du Québec. Des démarches seront faites pour que la rencontre se tienne préalablement à la séance du 13 juillet prochain.

B) M.R.C. de Papineau - Reddition de comptes

Les membres du Comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la M.R.C. de Papineau afin que certains ministères tels que le MCCF, MTQ, MAMROT et MDDEP réduisent leurs exigences quant à la reddition de comptes exigée des municipalités et M.R.C. puisque le tout s'avère une charge administrative très lourde et coûteuse.

C) Municipalité de Nouvelle - Prix négociés par le MTQ

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la municipalité de Nouvelle afin que les municipalités bénéficient des prix négociés par le MTQ pour l'achat d'asphalte et ce particulièrement, lorsqu'il y a présence d'un seul fournisseur au sein du territoire d'une municipalité. Les membres soulignent qu'en général, les prix obtenus dans la région sont plus bas que ceux négociés par le MTQ.

2.2.2 TRAM - Désignation de candidats

La Table régionale des aînés de la Montérégie (TRAM) souhaite que les municipalités désignent des candidats au Prix Hommage 2012. Une demande à cet effet sera transmise aux municipalités.

Les membres du Comité administratif suggèrent Mme Thérèse Robin de Saint-Jean-sur-Richelieu.

3.0 ÉVALUATION

3.1 Dépôt des rôles

Le service d'évaluation est à finaliser ses travaux pour le dépôt de rôles des municipalités de Mont-Saint-Grégoire, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin. Compte tenu des inondations du printemps, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution permettant le dépôt de ces rôles au plus tard le 1^{er} novembre 2011.

4.0 COURS D'EAU

4.1 Digues et stations de pompage de la Rivière du Sud - Honoraires de surveillance

Considérant que les honoraires versés à M. Jean Vasseur, M. Normand Trudeau et Wayne Humeniuk n'ont pas été modifiés depuis leur nomination, les membres du Comité administratif recommandent qu'un taux de 15\$ soit versé à MM. Trudeau et Humeniuk, lequel serait indexé automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année pour un montant correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada à la même date.

En ce qui a trait à M. Jean Vasseur, il est recommandé de verser un taux horaire de 45\$ l'heure puisque ce dernier agit à titre de consultant et non de surveillant. Par ailleurs, il réalise les cahiers de charges et d'autres travaux d'ordre techniques. Le tarif serait également indexé automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année pour un montant correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada à la même date.

4.2 Coordonnateur de cours d'eau - Entente avec la M.R.C. des Jardins-de-Napierville

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la conclusion d'une entente avec la M.R.C. des Jardins-de-Napierville pour le partage d'un coordonnateur de cours d'eau à raison de deux jours par semaine.

4.3 Rivière du Sud, branches 55, 61 et 63 et Canal Lamoureux - Henryville - Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Béton Laurier inc. pour les travaux prévus dans les branches 55, 61 et 63 de la Rivière du Sud et dans le Canal Lamoureux, pour un montant total de 61 873,81\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

4.4 Rivière du Sud, branche 17 - Saint-Alexandre -
Entérinement d'une facture et autorisation à répartir

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de la facture intervenue relativement au dossier de la branche 17 de la Rivière du Sud à savoir : Béton Laurier inc. de l'ordre de 1 757,91\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.5 Rivière du Sud, branche 10 - Saint-Alexandre -
Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de factures intervenues relativement au dossier de la branche 10 de la Rivière du Sud à savoir : Béton Laurier inc. de l'ordre de 18 220,09\$ et BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 3 085,95\$, pour un total de 21 306,04\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.6 Grande Décharge des Terres Noires - Mont-Saint-Grégoire -
Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la Grande Décharge des Terres Noires.

5.0 VARIA

5.1 Fondation santé du Haut-Richelieu - Demande de rencontre

Les membres du Comité administratif reportent au mois de septembre 2011 la demande de rencontre de la Fondation santé du Haut-Richelieu.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1447-07-11

Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 5 juillet 2011.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
préfet

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier